



# ADMISSION 2020-2021 Formation Moniteur-Éducateur

## FOIRE AUX QUESTIONS DANS LE CONTEXTE EXCEPTIONNEL DU CORONAVIRUS ET DU CONFINEMENT

*Mise à jour du 07/04/2020*

**Pour accéder à la réponse correspondante, cliquez sur la question**

- J'étais convoqué aux épreuves de sélection entre le 16 et le 20 Mars 2020, qu'en est-il maintenant ? ..... 1
- Tarif frais de sélection : ..... 1
- Pourquoi les frais de sélection ont été encaissés alors que les épreuves ont été reportées ? ..... 1

### **J'étais convoqué aux épreuves de sélection entre le 16 et le 20 Mars 2020, qu'en est-il maintenant ?**

Comme indiqué par mail le 13/03/2020 aux candidats inscrits, la Direction de l'ARIFTS a décidé de **REPORTER à une date ultérieure** (non connue à ce jour) les épreuves orales d'admission à la formation MONITEUR ÉDUCATEUR prévues initialement du 16 au 20 Mars 2020.

Leur inscription est maintenue.

***Nous vous recontacterons par mail lorsque la situation sanitaire nous permettra d'organiser ces épreuves.***

#### ➤ **Tarif frais de sélection :**

Les épreuves étant reportées, il n'y a pas de modification de tarifs des frais de sélection.

#### ➤ **Pourquoi les frais de sélection ont été encaissés alors que les épreuves ont été reportées ?**

Les frais de sélection sont remis en banque la semaine précédant les épreuves.

Par conséquent, les chèques ont été déposés en banque avant les mesures gouvernementales qui ont entraîné le report des épreuves.

Pour toutes autres questions, vous pouvez contacter le Service Régional Admission à [admission@arifts.fr](mailto:admission@arifts.fr)